

Rapport de gestion

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)

Filières de formation postgraduée à nouveau accréditées pour sept ans



Avant-propos page 2

Entretien avec la direction de l'ISFM page 3

ISFM Compact page 6

Rétrospective page 10

Comptes et budget page 13



Werner Bauer et Christoph Hänggeli

Avant-propos

La fin d'une accréditation, c'est le début d'une autre

Comme chaque année, le rapport de gestion s'appuie sur des chiffres et des faits pour présenter les activités de l'ISFM ainsi que divers sujets ayant occupé le secrétariat, la direction et le comité.

Pour l'ISFM et les sociétés de discipline médicale, l'évènement majeur de 2018 a été la conclusion heureuse de la procédure d'accréditation: le Département fédéral de l'intérieur ayant décidé de reconnaître toutes les filières de formation postgraduée pour une nouvelle période de sept ans, l'ISFM peut continuer de reconnaître les établissements de formation postgraduée et de délivrer les titres fédéraux de spécialiste pour le compte de la Confédération. Mais cela ne signifie pas pour autant que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers jusqu'à l'accréditation 2025. Alors que les structures et les conditions-cadres du système de santé évoluent rapidement, nous nous devons de ré-examiner et d'actualiser en permanence les exigences en matière de formation postgraduée. Le choix et le nombre des interventions spécifiques exigées dans les catalogues des objectifs de formation en sont un exemple. Notre engagement en faveur de ressources

suffisantes pour la formation postgraduée de la prochaine génération de médecins demeure également indispensable.

Le travail quotidien de l'ISFM consiste pour l'essentiel à traiter le plus rapidement possible, mais de manière consciencieuse, le grand nombre de demandes de titres de spécialiste ou de formations approfondies et de demandes de reconnaissance d'établissements de formation. En plus de nos autres activités, telles que l'attribution de crédits de formation continue, l'organisation de visites d'établissement de formation et de congrès sur la formation médicale, la communication d'une multitude de renseignements ainsi que l'attribution des Awards de l'ISFM, nous sommes encore très pris par la refonte du logbook électronique. Il s'agit d'un grand projet, mais nous avons déjà bien avancé.

Nous tenons à remercier vivement les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les membres du comité et des commissions de l'ISFM, sans qui tout ce travail ne pourrait être accompli.

Handwritten signature of Werner Bauer in black ink.

Dr méd. Werner Bauer
Président de l'ISFM

Handwritten signature of Christoph Hänggeli in black ink.

Christoph Hänggeli, avocat
Président de l'ISFM

Entretien avec la direction de l'ISFM

Accréditée pour sept ans: la formation postgraduée obtient de bonnes notes

Les diplomates doivent être accrédités dans le pays hôte. Que signifie ce terme dans le contexte de la formation postgraduée?

Christoph Hänggeli: En Suisse, la formation postgraduée en vue d'un titre de spécialiste est régie par la loi sur les professions médicales. Depuis 2002, elle mène à un titre fédéral. Jusque-là, c'était la Fédération des médecins suisses (FMH), en tant qu'organisation privée, qui délivrait les diplômes de médecin spécialiste, alors connus sous le nom de «titres FMH». Selon la loi, une seule organisation suisse est responsable de la formation postgraduée pour le compte de la Confédération, en l'occurrence l'ISFM. Tous les sept ans, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) évalue les filières de formation postgraduée et juge si l'ISFM et les sociétés de discipline médicale s'acquittent suffisamment bien de leur mission pour que leur mandat soit reconduit.

Cela semble être un processus complexe. Comment cette accréditation se déroule-t-elle?

Werner Bauer: Une évaluation pertinente nécessite en effet un travail considérable, associant l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), la Commission des professions médicales (MEBEKO) de la Confédération, l'ISFM et l'ensemble des sociétés de discipline responsables d'un titre de spécialiste. La procédure va de l'élaboration de standards de qualité par l'OFSP et l'AAQ à la rédaction d'un rapport d'autoévaluation détaillé par l'ISFM et chaque société de discipline en passant par les «tables rondes». Il s'agit d'audiences avec des experts nationaux et internationaux; leur expertise sert de base à la décision d'accréditation.



La direction de l'ISFM se compose, en plus de son président Werner Bauer et de son directeur Christoph Hänggeli, de: Raphael Stolz, Jean Pierre Keller, Giatgen A. Spinaz et Regula Schmid (de gauche à droite).

Au final, qui décide de l'accréditation?

Christoph Hänggeli: Les sociétés de discipline et l'ISFM peuvent d'abord s'exprimer sur le rapport d'experts qui les concerne. L'OFSP prépare ensuite la décision, notamment en consultant la MEBEKO. C'est le chef du DFI qui prend la décision finale. Quelque 45 décisions nous parviennent de son bureau, car chaque filière de formation postgraduée obtient sa propre accréditation. Chaque document est accompagné d'un bulletin de versement, les coûts de l'ensemble de la procédure, soit environ un million de francs, nous étant facturés. On peut se demander en toute bonne foi si c'est vraiment juste que nous devions payer pour obtenir la permission d'assumer une tâche essentielle pour l'avenir du système de santé. Les sociétés de discipline n'ont cependant rien à déboursier, puisque l'ISFM règle les factures.

L'accréditation a certainement demandé un grand investissement, sans compter les taxes?

Raphael Stolz: Les responsables au sein des sociétés de discipline et de l'ISFM ont investi un temps considérable. Le rapport d'autoévaluation comprenait neuf chapitres, consacrés à une multitude de questions sur tous les domaines imaginables de la qualité, et une évaluation générale. L'élaboration de ces documents a pris beaucoup de temps et souvent arraché les soupirs de certains responsables, qui s'engagent bénévolement pour la formation postgraduée, c'est-à-dire surtout pendant leur temps libre. Nous avons pourtant constaté que la qualité des rapports et des prises de parole lors des discussions d'experts était, à quelques exceptions près, remarquable et méritait une grande reconnaissance.

Finalement, quel a été le résultat de l'accréditation?

Werner Bauer: J'aimerais citer une phrase clé de la lettre que le conseiller fédéral Alain Berset a adressée à l'ISFM: «Je suis très heureux que tous les acteurs impliqués dans cette procédure soient parvenus à une appréciation globalement positive de la qualité des filières de formation postgraduée en médecine humaine.» Pour six sociétés de discipline, l'accréditation était assortie d'une ou plusieurs conditions à remplir dans un délai raisonnable. En outre, les experts ont formulé toute une série de recommandations, que les sociétés de

discipline pourront suivre lorsqu'elles réviseront leurs programmes de formation postgraduée. Le conseiller fédéral Alain Berset insiste également sur l'autonomie de l'ISFM: «Le fait que l'ISFM soit une organisation autonome, ne dépendant pas des intérêts des associations professionnelles, est jugé pertinent et nécessaire par le groupe d'experts.»

Donc, une fin heureuse et sept ans de repos?

Giatgen Spinas: Nous pouvons bien être satisfaits du résultat de l'accréditation et avons une fois de plus été mandatés pour délivrer les titres fédéraux de spécialiste pendant les sept prochaines années. Nous regrettons un peu, mais cela semble inévitable dans une procédure d'accréditation, qu'il faille investir énormément de ressources pour décrire la situation actuelle et la présenter comme digne de reconnaissance, alors que les défis ou les points faibles, qui sont certes demandés, ne doivent pas peser trop lourd. Cela signifie qu'au lieu de se reposer sur leurs «lauriers accrédités», l'ISFM et les sociétés de discipline devront sans trop attendre tout mettre en œuvre pour obtenir à nouveau de bons résultats dans sept ans. Les mutations structurelles en cours, l'évolution des méthodes médicales et didactiques, le manque de temps et de moyens financiers, les conséquences de la numérisation et beaucoup d'autres défis exigent un engagement sans faille pour maintenir le niveau élevé de la formation postgraduée.

L'année 2018 a-t-elle été marquée par d'autres activités importantes?

Jean Pierre Keller: L'ISFM a accompli beaucoup d'autres activités: en plus des tâches quotidiennes telles que l'évaluation des demandes de titres ou des demandes des établissements de formation postgraduée, l'organisation de plus de 100 visites d'établissements, le soutien aux sociétés de discipline lors de la révision des programmes de formation postgraduée, la gestion de la plate-forme de formation continue et l'octroi de crédits pour des sessions de formation continue, nous avons investi beaucoup de temps et de moyens financiers dans la refonte du logbook électronique.

Christoph Hänggeli: C'est exact. Nous avons dû reconnaître que le programme utilisé jusqu'ici n'était plus à la hauteur des exigences et que l'on ne pouvait plus le développer. Le

nouveau logbook électronique est un projet de grande envergure. Nous estimons que sa mise en œuvre échelonnée pourra démarrer en 2019/2020.

Regula Schmid: Il faut aussi absolument mentionner une méthode didactique qui a déjà été introduite dans les études de médecine et qui est sur le point de faire son entrée dans la formation postgraduée. Il s'agit des «entrustable

professional activities» (EPAs). Les catalogues habituels comprenant d'innombrables objectifs spécifiques sont remplacés par des ensembles de compétences acquises et validées pas à pas. Un groupe de travail développera les bases pour l'application de cet outil innovant dans la formation postgraduée.



La direction de l'ISFM: Regula Schmid, Giatgen A. Spinas, Jean Pierre Keller, Raphael Stolz, Werner Bauer et Christoph Hänggeli (de gauche à droite)

ISFM Compact Temps forts 2018

*Voici en bref quatre missions parmi tant d'autres accomplies en 2018 par l'ISFM. **Nouvelles barrières linguistiques dans la loi sur les professions médicales (LPMéd) révisée:** les méandres administratifs ne cessent de surprendre. **Le développement du logbook 2.0 avance comme prévu:** d'ici le 1^{er} trimestre 2020, tous les modules de la nouvelle application auront été mis progressivement en service. **L'accréditation 2018 est achevée:** l'ISFM peut délivrer des titres fédéraux de spécialiste jusqu'en 2025. **1434 titres de spécialiste octroyés:** la tendance à la hausse se maintient. Les universités forment toujours plus de médecins.*

LPMéd: nouvelles barrières aux frontières linguistiques?

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd) au 1^{er} janvier 2018, la Suisse a mis en place deux règles importantes pour la protection des patients: d'une part, tous les médecins doivent être enregistrés au registre officiel des professions médicales (MedReg), et donc avoir fait vérifier leur diplôme avant de commencer leur activité professionnelle et, d'autre part, prouver les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de leur profession. Par conséquent, les «faux» médecins, c'est-à-dire ceux qui pratiquent sans diplôme ou avec un diplôme falsifié, et mettent en danger les patients, appartiennent désormais au passé. Grâce au registre accessible à tous, les patients peuvent vérifier en tout temps si les médecins qui les soignent disposent des diplômes requis. La notion de «connaissances nécessaires dans une langue officielle du canton» exigées pour l'autorisation de pratique marque un autre progrès, et la fin des erreurs de diagnostic ou des mauvaises décisions de traitement suite à un manque de compréhension de la langue.

Petit bémol. De manière tout à fait inattendue, les autorités utilisent l'article sur les compétences linguistiques pour mettre des bâtons dans les roues des médecins titulaires d'une maturité suisse. Le canton du Tessin, par exemple, n'a pas validé le poste d'un médecin zurichois, pourtant au bénéfice d'un diplôme fédéral de médecin, dans un hôpital tessinois

au motif d'un manque de connaissances linguistiques, alors que celui-ci est marié à une Tessinoise et parle couramment l'italien. Ou encore : un médecin de Glaris, installé depuis trois ans dans le canton du Tessin, n'a tout à coup plus le droit de remplacer un confrère à Lugano sans attestation officielle d'un diplôme de langue B2. Un médecin bernois, qui a accompli une année à Lausanne pendant ses études, doit présenter un diplôme de langue qui date de moins de six ans, pour un poste d'assistant au cabinet. Entre-temps, ce genre d'exemple sont nombreux et les méandres administratifs ne cessent de surprendre.

Depuis 1877, aussi bien la Constitution que la loi sur l'exercice des professions médicales garantissent aux titulaires d'un diplôme fédéral de médecin de pouvoir exercer librement leur profession sur l'ensemble du territoire de la Confédération. Suite à l'entrée en vigueur de la LPMéd, cette libre circulation ne devrait soudainement plus être possible. La conseillère nationale Regine Sauter a déposé une motion proposant que la maturité suisse permette aussi d'attester les connaissances linguistiques nécessaires. Malheureusement, le Conseil fédéral ne l'a pas suivie. Il s'agit maintenant de s'employer à convaincre sous la Coupole. En effet, si le Conseil national n'examine pas cette motion dans les deux ans, elle sera automatiquement retirée.

Informations complémentaires:
www.siwf.ch > Themen > MedBG

- [Motion Sauter](#)
- [Éditorial, «En 1877, la politique était-elle plus clairvoyante qu'en 2018?», Bulletin des médecins suisses, n° 16, 2018](#)

Logbook 2.0: mise en service après une phase pilote

Malgré quelques retards, le développement du logbook 2.0 avance comme prévu dans le but d'offrir un outil informatique basé sur une architecture logicielle moderne permettant de documenter facilement et en toute sécurité la formation postgraduée. Après une première mise en service au 1^{er} trimestre 2018 (pilote), tous les modules du logiciel seront mis progressivement en service jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2020.

Accréditation 2018: tout est bien qui finit bien?

Par l'accréditation, la Confédération reconnaît la Réglementation pour la formation postgraduée (RFP) et les 45 programmes de formation pour les titres fédéraux de spécialiste. La procédure se déroule tous les sept ans et permet de vérifier si les objectifs de qualité inscrits dans la LPMéd sont atteints. Ces travaux ont duré trois ans et se sont achevés en 2018 par l'envoi des décisions d'accréditation par le conseiller fédéral Alain Berset. Les experts impliqués, l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) et la Commission des professions médicales (MEBEKO) ont attesté la qualité élevée de tous les cursus de formation postgraduée. Ils ont émis des consignes pour six programmes que les sociétés de discipline concernées s'appliqueront à mettre en œuvre.

Par conséquent, l'ISFM a de nouveau le mandat pour délivrer les titres fédéraux de formation postgraduée au nom de la Confédération durant les sept prochaines années. Le conseiller fédéral Alain Berset a remercié l'ISFM pour le bon déroulement de la procédure d'accréditation tout en soulignant l'importance d'une organisation indépendante des intérêts professionnels.

Octroi de titres de spécialiste: le creux de la vague est passé

Moins 441 titres de spécialiste, telle a été la différence de titres octroyés entre 2015 (1743) et 2016 (1303) (cf. Figure 1). Entretemps, la tendance à la hausse de 2017 (1428) et 2018 (1434) se confirme. Cette évolution se poursuit et devrait continuer à plus long terme en raison des indicateurs suivants: premièrement, le nombre de médecins-assistants augmente de manière continue en Suisse; deuxièmement, la reconnaissance de 3292 diplômes de médecin étrangers atteint un nouveau record et troisièmement, la Suisse prévoit d'augmenter encore le nombre d'étudiants en médecine. Par conséquent, le nombre de titres de spécialiste octroyés augmentera lui aussi.

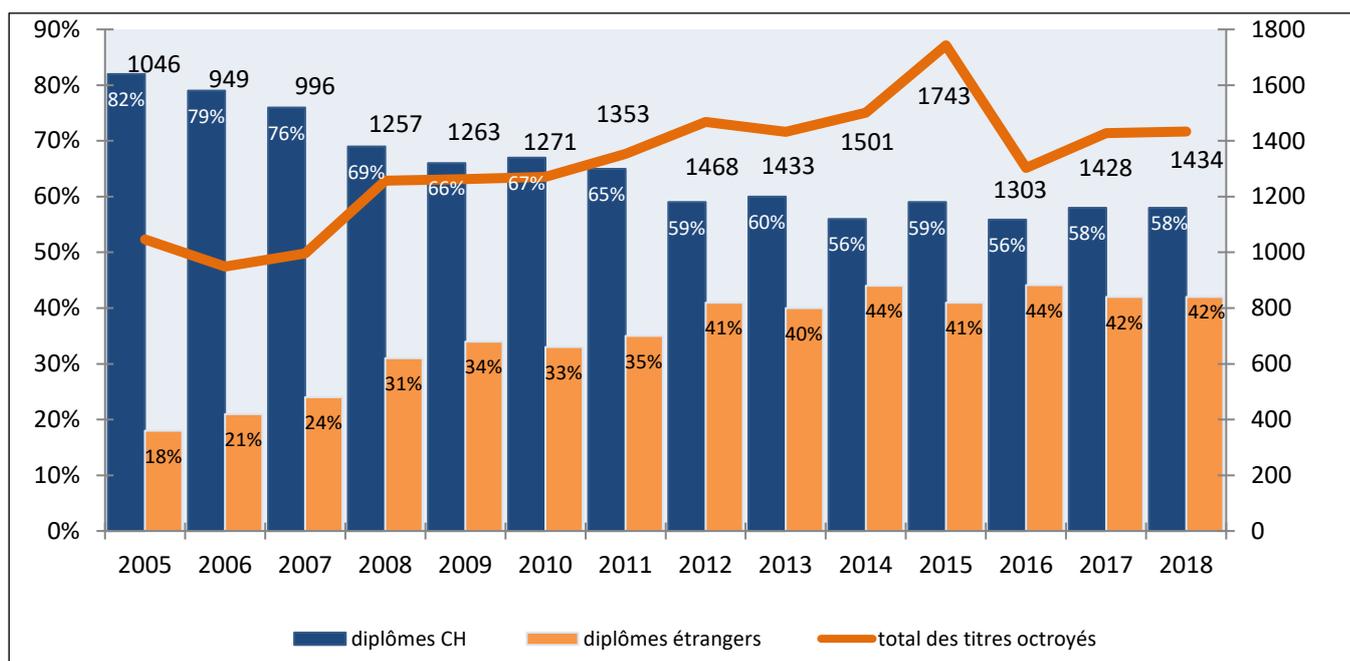


Figure 1: évolution du nombre de titres de spécialiste attribués entre 2005–2018

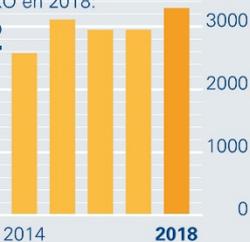
SIWF^{FMH} | ISFM | 2018

FORMATION UNIVERSITAIRE



Diplômes fédéraux de médecin délivrés en 2018: 1029

Diplômes de médecin étrangers reconnus par la MEBEKO en 2018: 3292

Année	Nombre
2014	~800
2015	~850
2016	~900
2017	~950
2018	1029

Année	Nombre
2014	~2500
2015	~2800
2016	~2700
2017	~2600
2018	3292

FORMATION POSTGRADUÉE

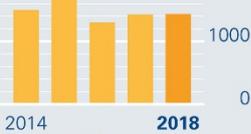
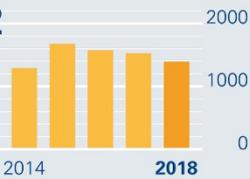
PROGRAMMES DE FORMATION POSTGRADUÉE



Logbook électronique
Nombre d'utilisateurs enregistrés: **18'000**

Titres fédéraux de spécialiste délivrés en 2018: 1434

Titres de formation postgraduée étrangers reconnus par la MEBEKO en 2018: 1392

624 **810**

Les trois disciplines les plus fréquentes: nombre de titres de spécialiste et durée moyenne de formation

- Médecine interne générale** 450 / 6,6 ans
- Psychiatrie et psychothérapie** 117 / 8,7 ans
- Pédiatrie** 88 / 7,0 ans

Formations approfondies délivrées en 2018: **246**

Attestations de formation complémentaire délivrées en 2018: **1701**

Âge moyen des médecins qui obtiennent leur premier titre de spécialiste, en tout: **36,2** ans; avec un diplôme fédéral, ≤ 26 ans et une durée de formation ≤ 10 ans: **32,8** ans

FORMATION CONTINUE

DIPLÔMES DE FORMATION CONTINUE

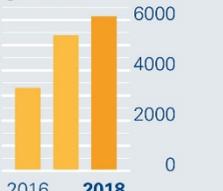


saisis via la plate-forme électronique de formation continue et annoncés par les sociétés de discipline: **6144**

enregistrés depuis la mise en service de la plate-forme de formation continue: **22'129**

APPROVED BY **SIWF^{FMH} ISFM**

Nombre de sessions de formation continue reconnues par l'ISFM: **150**





Année	Nombre
2016	~3500
2017	~5000
2018	6144

Année	Nombre
2016	~10'000
2017	~15'000
2018	22'129

Année	Nombre
2016	~100
2017	~100
2018	150

SIWF^{FMH}
ISFM | 2018



ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉDECINS-ASSISTANTS

8239 médecins-assistants ont participé à l'enquête (taux de réponse 70,06%)

1188 établissements ont été évalués

79 médecins sur **100** considèrent que les établissements de formation postgraduée contribuent beaucoup à énormément à la collaboration avec le personnel infirmier.



52 médecins sur **100** considèrent que l'utilisation économique des ressources dans le cadre des diagnostics et des traitements est importante à très importante.



76 médecins sur **100** recommanderaient leur établissement de formation postgraduée.



Rétrospective

Le secrétariat de l'ISFM

L'ISFM est le centre de compétences pour toutes les questions relatives à la formation postgraduée et continue en Suisse. Le secrétariat de l'ISFM fait office de centre administratif et d'interlocuteur pour les médecins, les institutions et les autorités. Christoph Hänggeli dirige le secrétariat de l'ISFM qui comprend les quatre sections suivantes:

Secrétariat



Petra Bucher, responsable du secrétariat

Le secrétariat gère les organes législatifs (direction, comité et assemblée plénière) de l'ISFM. Au cours de l'année passée, ces trois organes ont, lors de leurs dix séances, révisé 17 programmes de formation postgraduée (titres de spécialiste et formations approfondies) et deux programmes en vue de l'obtention d'attestations de formation complémentaire (AFC).

L'ISFM a également créé une nouvelle formation approfondie interdisciplinaire «prévention et contrôle des infections dans le domaine de la santé» et deux AFC «psychiatrie interventionnelle» et «médecine du sommeil». Il a converti l'AFC «médecine manuelle» en une formation approfondie interdisciplinaire. Pour les formations approfondies de la pédiatrie du développement, hépatologie et médecine d'urgence pédiatrique, le comité a décidé d'introduire le caractère éliminatoire de l'examen.

L'ISFM pilote également la reconnaissance des sessions de formation continue non spécifiques dans le domaine de l'éthique, de

l'économie de la santé, de la médecine des assurances, du management / de la gestion et de l'enseignement. Au cours de l'année passée, l'ISFM a examiné 171 demandes; 150 sessions ont été approuvées et ont obtenu le label «ISFM approved». Ce qui constitue un nouveau record.

Relations internationales

La section Relations internationales répond en moyenne à 800 courriels de médecins étrangers par an qui souhaitent obtenir des informations sur la manière dont ils pourront exercer en Suisse, faire reconnaître leurs diplômes ou obtenir un titre fédéral de spécialiste. Cette section soutient également les médecins qui prévoient d'accomplir une période de formation à l'étranger en leur fournissant des informations sur les attestations requises et sur le système suisse de formation postgraduée.

La section traite également les demandes d'organisations médicales étrangères relatives à la formation postgraduée et continue générale et spécifique.



Barbara Linder, directrice suppléante de l'ISFM, responsable de la section Relations internationales

Diplômes

La section Diplômes se charge de l'octroi de titres parmi plus de 80 titres de spécialiste et de formation approfondie. Les 17 collaboratrices de la section évaluent chaque année pas moins de 3000 demandes et plans de formation et établissent, pour chaque demande, une prise de position à l'intention de la Commission des titres qui se charge ensuite de vérifier si les conditions pour l'obtention d'un titre de spécialiste ou d'un diplôme de formation approfondie sont remplies. Les collaboratrices rédigent ensuite une décision juridiquement valable à l'intention des candidats. Elles soutiennent et conseillent également les médecins pour toute question relative aux programmes de formation, à leur cursus et à la saisie de leur formation postgraduée dans le logbook électronique. Durant l'année passée, 1434 titres de spécialiste ont été décernés au total.

Après dix ans passés à l'ISFM, Nicole Gonseth, responsable de section, a décidé de relever un nouveau défi professionnel. C'est grâce à son engagement sans faille que le logbook électronique a pu être réalisé pour 12 000 médecins-assistants. Toute l'administration se déroule désormais selon une procédure électronique permettant, dans le meilleur des cas, de traiter les demandes de titres en quelques jours si tous les documents requis ont été remis. Nous remercions Nicole Gonseth pour son excellent travail et lui souhaitons tout de bon pour l'avenir.



Alexandra Baptista, responsable de la section Diplômes

Suite au départ de Nicole Gonseth, Alexandra Baptista a repris le témoin et dirige désormais la section Diplômes. Après une première

phase mouvementée, l'équipe de la section Diplômes est maintenant sur de bons rails et dispose, grâce à une réorganisation innovante, d'outils efficaces pour affronter les prochains défis.

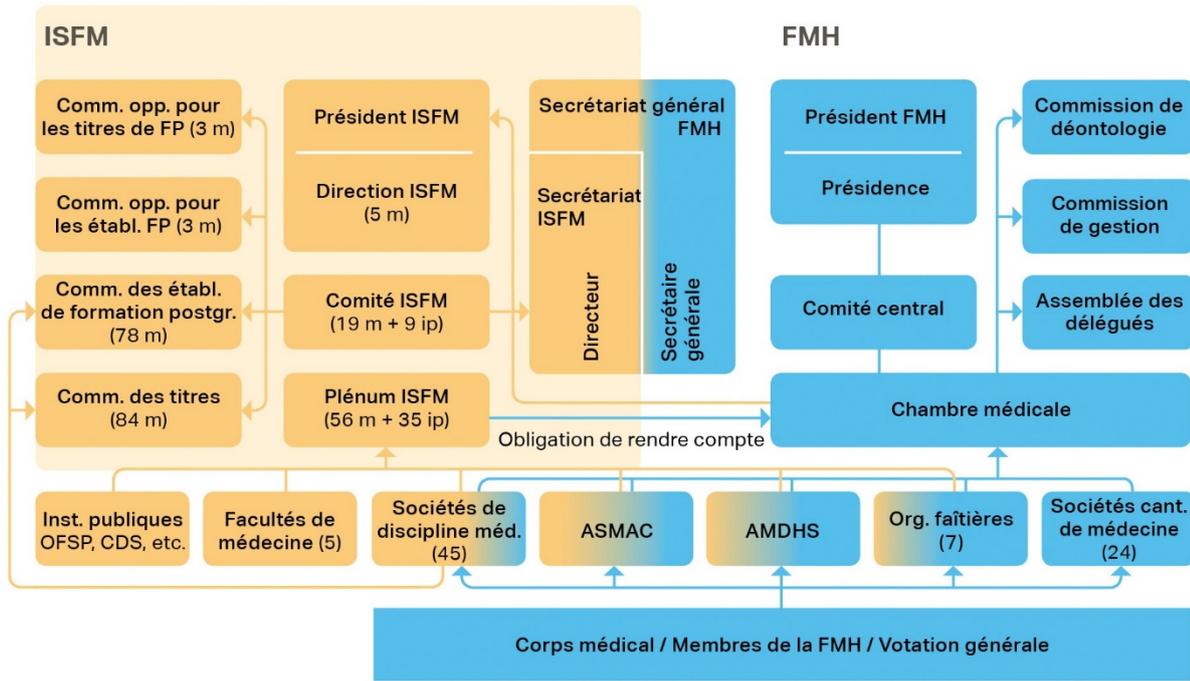
Établissements de formation postgraduée



Renate Jungo, responsable de la section Etablissements de formation postgraduée

En 2018, la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) a reconnu 287 nouveaux établissements (dont 185 cabinets médicaux), elle en a réévalué 267, biffé 63 de la liste des établissements reconnus (dont 40 cabinets médicaux), et rejeté 14 demandes de reconnaissance. Les établissements de formation sont généralement soumis à une procédure de réévaluation lorsque les critères de reconnaissance du programme de formation sont révisés ou lors d'un changement de responsable.

Les visites d'établissements sont un élément clé de la procédure de reconnaissance ou de réévaluation. Un groupe d'experts se rend sur place afin d'apprécier les conditions de formation et de vérifier si le concept de formation et les critères requis sont appliqués. Ils établissent ensuite une recommandation à l'intention de la Commission des établissements de formation postgraduée. En 2018, 134 établissements de formation ont fait l'objet d'une visite.



Direction de l'ISFM

Président W. Bauer	Vice-président J. P. Keller	Vice-président R. Stolz	Vice-présidente R. Schmid	Vice-président G. A. Spinas	Directeur Ch. Hänggeli
Représentation de l'ISFM, coordination des projets	Etablissements de formation postgraduée	E-projets formation continue	Concepts de form. postgraduée	Programmes de form. postgraduée	Responsable opérationnel, personnel, droit

Comité de l'ISFM

Membres ex-officio					Invités permanents	
SSC M. Furrer	SSGO F. Maurer-Marti	SSMIG B. Schmied	SSMIG S. Bassetti	SSP Ch. Rudin	OFSP R. Tandjung	OFSP O. Glardon
SSPP D. Georgescu	AMDHS M.-G. Schwöbel	ASMACH M.-C. Flynn	ASMACH D.-M. Jakob		Médecine Universitaire Suisse J. Hodler	CDS S. Grünig
Facultés de médecine					H+ J. Winkler	IML S. Huwendiek
Bâle R. Bingisser	Berne I. Baumgartner	Genève Th. Berney	Lausanne N. Senn	Zurich H. U. Bucher	MEBEKO N. Koch	MEBEKO H. Hoppler
Membres du comité élus par le plénum					MEBEKO A. Schibli	MEBEKO B. Muff
SSAR T. Cassina	SSDV J. Hafner	SSPath G. Cathomas	SSPneu S. Stöhr	SSCM U. von Wartburg		

AMDHS	Association des médecins dirigeants d'hôpitaux de Suisse	m, ip	membre, invité permanent	SSGO	Société suisse de gynécologie et d'obstétrique
ASMACH	Association suisse des médecins-assistant(e)s et cheff(e)s de clinique	MEBEKO	Commission fédérale des professions médicales	SSMIG	Société suisse de médecine interne générale
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé	OFSP	Office fédéral de la santé publique	SSP	Société suisse de pédiatrie
FP	formation postgraduée	SSAR	Société suisse d'anesthésiologie et de réanimation	SSPath	Société suisse de pathologie
H+	Les hôpitaux de Suisse	SSC	Société suisse de chirurgie	SSPneu	Société suisse de pneumologie
IML	Institut d'enseignement médical de l'Université de Berne	SSCM	Société suisse de chirurgie de la main	SSPP	Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie
		SSDV	Société suisse de dermatologie et vénéréologie		

Comptes annuels 2018 et budget 2020

en milliers de CHF	Résultat 2018	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
Produits				
Titres de spécialiste (2017: 1'428 / 2018: 1'434)	5'120	5'305	5'510	5'510
Titres de médecin praticien (2017: 36 / 2018: 111)	99	80	80	80
Formations approfondies (2017:322 / 2018: 248)	154	150	410	300
Attestations d'équivalence	- 1	0	0	0
Renseignements / Plans de formation (2017: 121 / 2018: 395)	139	200	100	140
Réimpression de diplômes (2017: 27 / 2018: 31)	4	2	2	2
Taxes de recours	25	31	15	22
Taxes de certification att. formation compl.	30	19	30	30
Taxes de certification pour EFP	709	500	750	800
Visites d'accréditation d'établissements de formation	660	600	650	700
Reconnaissance des sessions de formation continue (ISFM approved)	60	45	55	60
Emoluments plate-forme de formation continue	238	180	180	250
Taxes séminaires et participation Teach the teachers	34	30	40	30
Autres recettes	6	5	5	5
Total des produits	7'276	7'147	7'827	7'929
Charges				
1. Charges pour prestations fournies				
Indemnités Commission des titres (SSPP)	- 7	- 7	- 7	- 7
Indemnités ISFM (ISFM approved)	- 14	- 24	- 19	- 19
Indemnités cheffe de projet Titres de spécialiste	- 2	- 2	- 2	- 2
Indemnités Visites d'établissements	- 263	- 250	- 250	- 350
Frais de manifestation (location, consommations, etc.)	- 41	- 58	- 40	- 50
Diplômes de titre de spécialiste	- 64	- 60	- 60	- 60
Diplômes de formation approfondie	- 10	- 12	- 12	- 10
Frais de projets (promotion projets, Award, symposium MedEd, refonte du site internet, mise à jour de la stratégie)	- 165	- 180	- 220	- 150
Projet Plate-forme électronique de formation continue	- 6	0	0	- 200
Projet e-Logbook 1	- 22	- 50	0	0
Projet e-Logbook 2	- 702	- 750	- 950	- 600
Projet Enquête auprès des médecins-assistants	- 174	- 177	- 177	- 177
Projet Informatisation section EFP	- 12	- 30	- 30	- 87
Projet Accréditation	- 496	- 400	- 100	0
Projet Teach the teachers	- 86	- 80	- 80	- 100
Projet EPA				
Total des charges pour prestations fournies	- 2'062	- 2'080	- 1'947	- 1'812
2. Frais de personnel				
Salaires	- 2'940	- 2'860	- 3'092	- 2'980
Indemnités Commission des titres	- 119	- 140	- 140	- 140
Indemnités ISFM (plénum / comité / directeur du projet e-Logbook / CO)	- 110	- 70	- 95	- 145
Indemnités CEFP	- 65	- 50	- 50	- 75

en milliers de CHF	Résultat 2018	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
Indemnités Visites d'établissements	- 217	- 180	- 180	- 250
Assurances sociales	- 459	- 569	- 620	- 602
Autres frais de personnel	- 70	- 116	- 124	- 126
Prestations de tiers	- 11	- 10	- 15	- 13
Total des frais de personnel	- 3'991	- 3'994	- 4'316	- 4'331
3. Autres frais d'exploitation				
Entretien et réparations	- 1	- 1	- 1	- 1
Frais de véhicules et de transport	0	- 1	- 1	- 1
Administration, informatique et publicité, conseil juridique	- 78	- 40	- 20	- 34
Total des autres frais d'exploitation	- 80	- 42	- 22	- 35
4. Compensations internes				
Prestations «achetées» à la FMH par l'ISFM et vice versa				
a) Compensations internes selon le compte de charges				
Service de traduction	- 86	- 95	- 105	- 111
Division ICT	- 257	- 220	- 230	- 381
Division Service juridique	- 235	- 330	- 273	- 320
Division Données, démographie et qualité	- 65	- 80	- 80	- 50
Autres	- 14	- 12	- 30	- 10
Moins les prestations fournies à la FMH	11	29	53	0
	- 646	- 708	- 665	- 872
b) Compensations internes selon forfaits				
Location	- 124	- 120	- 124	- 124
Matériel de bureau / Impression / Ports	- 66	- 66	- 66	- 66
Téléphone / Comptabilité	- 173	- 173	- 173	- 173
ICT	- 512	- 572	- 512	- 512
	- 875	- 931	- 874	- 874
Total des compensations internes	- 1'521	- 1'639	- 1'539	- 1'746
Total des charges	- 7'655	- 7'756	- 7'824	- 7'924
Charges	- 7'655	- 7'756	- 7'824	- 7'924
Produits	7'276	7'147	7'827	7'929
Bénéfice (+) / Perte (-) d'exploitation	- 379	- 609	2	4
Restitution de cotisations avant/après obtention du titre	451	400	405	450
Compensation pour restitutions	- 451	- 400	- 405	- 450
RESULTAT	- 379	- 609	2	4

Budget 2020 provisoire / sous réserve d'approbation par la Chambre médicale en automne 2019

L'ISFM: un gage pour des médecins compétents

L'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) accompagne les médecins diplômés tout au long de leur carrière professionnelle, après leur formation prégraduée. Il leur garantit une formation postgraduée et continue de haute qualité, adaptée aux besoins de la population. Depuis avril 2009, l'ISFM organise la formation médicale postgraduée et continue sur mandat de la Confédération. Alors que la première vise à former les médecins spécialistes de sorte qu'ils exercent leur activité professionnelle sous leur propre responsabilité, la formation continue a pour objectif de maintenir les compétences acquises pendant la formation pré- et postgraduée et de les actualiser en fonction de l'évolution des progrès de la médecine.

Organe autonome et indépendant de la FMH, l'ISFM réunit tous les acteurs primordiaux de la formation postgraduée et continue. Le large soutien dont il bénéficie et son lien avec les institutions publiques soulignent une volonté de transparence et contribuent dans une large mesure à sa crédibilité. Le maillage de toutes les compétences réglementaires et financières sous un seul toit garantit une mise en œuvre efficace des dispositions de formation postgraduée accréditées par la Confédération. La loi sur les professions médicales (LPMéd) délimite le cadre et le fondement sur lesquels reposent les activités de l'ISFM.



La version brève du rapport de gestion de l'ISFM a été publiée le 3 avril 2018 dans le numéro 14 du Bulletin des médecins suisses.

Impressum

Edition: Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)
Elfenstrasse 18
3000 Berne 15
siwf@fmh.ch
www.siwf.ch

Infographie: Marc Siegenthaler

Traduction: Service de traduction de la FMH

Photographie: Bruno Kesseli (1^{ère} et dernière page),
Adrian Moser (portraits P. Bucher, R. Jungo),
Tobias Schmid (portraits Ch. Hänggeli et
W. Bauer, A. Baptista, B. Linder, direction)

Concept et rédaction: Doris Schmutz, FMH

ISSN: 1664-9524 (online)